

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Juin 2022

Présidence de Monsieur Benoît PAYAN, Maire de Marseille.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 87 membres.

22/0205/VAT

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DELEGUEE AUX JEUX OLYMPIQUE ET GRANDS EVENEMENTS - Convention de contribution financière de la Ville de Marseille au GIP - Agence Nationale du Sport - Dans le cadre du cofinancement du projet Impact 2024.

22-38443-DGSE

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame la Maire Adjointe en charge des projets structurants pour l'égalité et l'équité des territoires, les relations avec l'ANRU, les grands équipements et événements, la stratégie événementielle, promotion de Marseille et relations Méditerranéennes, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par décision en date du 13 septembre 2017, le Comité International Olympique (CIO) a désigné Paris ville Hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Les Jeux Olympiques Paralympiques seront le plus grand événement au monde, avec 28 sports olympiques et 23 sports paralympiques suivis par plusieurs milliards de téléspectateurs.

Marseille accueillera les épreuves olympiques de voile du 26 juillet au 11 août 2024, ainsi que 8 à 10 matches du tournoi olympique de football.

Face aux enjeux environnementaux et sociétaux de notre siècle, le monde du sport prend de plus en plus sa part de responsabilité : il reconnaît son impact pour le limiter mais aussi pour accompagner les changements de comportements. Depuis plusieurs années, la prise de conscience des enjeux climatiques et environnementaux par le mouvement sportif grandit. Marseille, en qualité de Lauréate des "Cent villes neutres en carbone d'ici 2030" et à travers l'accueil des JOP 2024, s'inscrit pleinement dans cette dynamique vertueuse d'évolution des comportements.

De plus, donner une place centrale au sport dans le quotidien des Marseillaises et des Marseillais est une exigence qui se justifie d'autant plus à la lumière des bienfaits du sport face aux risques pour leur santé que provoque aujourd'hui le manque d'activité.

Pour ces raisons sociales, de santé et environnementales, la Ville de Marseille s'engage à soutenir de manière forte le développement des projets d'innovation sociale et environnementale par le sport. Dans cette optique, la Ville de Marseille souhaite contribuer à l'accompagnement des porteurs de projets de l'appel à projets « Impact 2024 ».

Signé le 29 Juin 2022

L'Appel à Projets « Impact 2024 » a été lancé en mars 2022 sous l'impulsion du Fonds de Dotation PARIS 2024 pour notamment maximiser l'impact positif et l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 en faveur du sport.

Cet appel à projets est co-porté par l'Agence nationale du sport (ANS), le Fonds de dotation PARIS 2024, le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et le Comité paralympique et sportif français (CPSF). Doté d'un budget de 5,8 millions d'euros pour l'édition 2022 sur l'ensemble du territoire français, il a pour objectif de soutenir les acteurs associatifs et sportifs faisant du sport un levier d'innovation sociale et environnementale.

L'Agence Nationale du Sport assure pour les partenaires susnommés de l'Appel à Projets « Impacts 2024 » l'instruction des projets déposés.

C'est dans ce contexte, que la Ville de Marseille souhaite apporter un soutien financier complémentaire sur le budget de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 200 000 Euros (deux cent mille Euros) pour participer au cofinancement de projets financés sur le territoire marseillais dans le cadre de l'appel à projets « Impact 2024 ».

Il est précisé que le Fonds de dotation PARIS 2024 versera par ailleurs au profit de l'Appel à Projets, un montant de 200 000 Euros (deux cent mille Euros) nets pour les projets proposés sur le territoire Marseillais. Ce financement par le Fonds de dotation PARIS 2024 vient en plus de celui que la Ville de Marseille apporte à l'Agence Nationale du Sport.

Une convention de contribution financière entre la Ville de Marseille et le GIP « Agence Nationale du Sport » est soumis au Conseil Municipal. Elle vise par ailleurs à encadrer la coopération engagée dans ce cadre entre la Ville de Marseille et le GIP « Agence Nationale du Sport » et dans le respect du règlement de l'appel à projets.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

- ARTICLE 1** Est approuvé le principe de participation financière aux projets à l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de l'Appel à Projets Impact 2024 de 200 000 Euros (deux cent mille Euros) nets.
- ARTICLE 2** Est approuvée la convention, ci-annexée, entre la Ville de Marseille et l'Agence Nationale du Sport concernant la coopération engagée dans le cadre de l'Appel à projets Impact 2024 entre les deux parties.
- ARTICLE 3** Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cette convention, ainsi que tout acte afférent.

ARTICLE 4 Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de la Direction Déléguée aux Jeux Olympiques et aux Grands Événements sur l'exercice comptable 2022 – Code service 10202

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME LA MAIRE ADJOINTE EN CHARGE
DES PROJETS STRUCTURANTS POUR
L'ÉGALITÉ ET L'ÉQUITÉ DES TERRITOIRES,
LES RELATIONS AVEC L'ANRU, LES GRANDS
ÉQUIPEMENTS ET ÉVÈNEMENTS, LA
STRATÉGIE ÉVÈNEMENTIELLE, PROMOTION
DE MARSEILLE ET RELATIONS
MÉDITERRANÉENNES
Signé : Samia GHALI**

Le Conseiller rapporteur de la Commission VILLE ATTRACTIVE demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**Certifié conforme
LE MAIRE DE MARSEILLE**

Benoît PAYAN